

Questions au Feuilleton

2. Sport Canada s'occupe surtout des sports de compétition sur le plan national et international. Les éléments qui contribuent à la planification à long terme comprennent le Rapport du groupe d'étude sur les sports au Canada, des conférences spéciales comme la Conférence nationale sur l'organisation des Jeux olympiques de 76, des discussions permanentes avec des fédérations sportives nationales et une planification interne. Loisirs Canada a, pour but principal, de faire participer la majorité des jeunes Canadiens aux activités sportives.

3. Quelques-unes des principales contributions de Sport Canada à l'extension des sports sont: (i) les Jeux du Canada (ii) la création du Centre administratif national pour les sports et les loisirs ainsi que la nomination de directeurs techniques d'un certain nombre de fédérations sportives nationales pour s'occuper du programme des Jeux. (iii) le renforcement généralisé des fédérations sportives nationales, y compris la création de l'Association canadienne des entraîneurs et du Programme des Jeux de 1976.

4. Depuis 1970 (i) Création: du Centre administratif des sports et des loisirs de Hockey Canada, de l'Académie canadienne de médecine sportive, de Participation—Sport Canada, de l'Association canadienne des entraîneurs. (ii) De plus: Aide accrue aux fédérations sportives nationales pour leur participation aux compétitions nationales et internationales; bourses aux étudiants sportifs; nomination de directeurs techniques dans 11 fédérations sportives; programme de subventions spéciales aux meilleurs sportifs Canadiens qui s'entraînent en vue des compétitions internationales; projets d'administration des sports pour encourager plus de Canadiens à participer davantage aux activités sportives.

5. Le ministre, sur l'avis des fonctionnaires du ministère et du Conseil consultatif national sur la santé et le sport amateur. Il peut également se faire conseiller par les dirigeants des fédérations sportives et d'autres organisations ou des particuliers avant d'établir la ligne de conduite à suivre.

6. Sport Canada apporte une aide financière à plus de 60 fédérations sportives nationales. L'accent sur un sport en particulier varie de temps en temps en raison de nombreux facteurs.

7. (i) activité accrue comme l'indique le paragraphe n° 4. (ii) des compétitions nationales plus étendues (iii) une plus grande participation des gouvernements provinciaux et des municipalités et des établissements d'enseignement (iv) extension des Jeux du Canada (v) un plus grand nombre d'événements internationaux organisés au Canada.

FORCES ARMÉES—L'EMPLOI D'INDIENS ET D'INUITS

Question n° 2780—M. Clark (Rocky Mountain):

1. Combien (a) d'Inuit, (b) d'Indiens occupent actuellement un poste régulier dans les Forces armées canadiennes?

2. Combien (a) d'Inuit, (b) d'Indiens ont quitté les Forces armées canadiennes en 1970, 1971, 1972 et 1973 jusqu'à maintenant?

3. Des cours spéciaux d'instruction prémilitaire sont-ils prévus pour les Inuit ou les Indiens recrutés dans chacun des Territoires et, dans l'affirmative, où ces cours se donnent-ils?

4. Envisage-t-on de donner ces cours dans une région du nord et, dans la négative, pour quelle raison?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. Les Forces canadiennes n'établissent pas de statistiques concernant l'origine ethnique des militaires. Au 1^{er} octobre 1973, 12 militaires des Forces canadiennes

[M. Lalonde.]

avaient déclaré qu'ils parlaient couramment une langue inuk et 35 autres ont fait de même pour des langues indiennes.

2. D'après les dossiers d'aptitudes linguistiques des militaires, les chiffres suivants s'appliquent:

Retraits	Militaires parlant l'inuk	Militaires parlant une langue indienne
Année 1970.....	1	13
1971.....	3	7
1972.....	2	4
1973.....	4	2

3. Non. Aucun cours spécial n'est offert aux recrues inuit ou indiennes des Territoires. Une fois enrôlés, ces jeunes militaires reçoivent la même instruction que les autres recrues et bénéficient de leçons particulières au besoin. Quand c'est possible, les Forces canadiennes tentent de faire en sorte qu'au moins deux recrues de la même région accomplissent l'entraînement ensemble.

4. Non. Les spécialistes de l'instruction donnée dans les écoles des recrues s'occupent au besoin de résoudre les difficultés spéciales d'adaptation éprouvées par les recrues des Territoires.

POSTES—LA PLAINTÉ DU CONSEIL SCOLAIRE DE LANARK AU SUJET DU RETARD DANS LA LIVRAISON DU COURRIER

Question n° 2800—M. Cossitt:

1. Le ministre des Postes a-t-il reçu une lettre en date du 3 octobre 1973 du Conseil scolaire du comté de Lanark au sujet du retard dans la livraison du courrier et, dans l'affirmative, cette lettre mentionnait-elle qu'un chèque du ministère des Finances de l'Ontario mis à la poste à Toronto à 17 heures le jeudi 27 septembre n'est parvenu au Conseil scolaire que le 2 octobre et par conséquent, le Conseil a perdu des intérêts au montant de \$561.70 sur l'argent qu'il n'a pas été en mesure de déposer?

2. Le ministre des Postes a-t-il envisagé aussitôt d'indemniser le Conseil scolaire du comté de Lanark pour les pertes subies à cause du retard dans la livraison du courrier?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): 1. Le Conseil scolaire du comté de Lanark a écrit au ministre des Postes au sujet d'un chèque posté par le Trésorier de l'Ontario. Ce chèque n'était pas prêt assez tôt pour être déposé en vue de la levée de la fin de l'après-midi. Il a été déposé après l'heure limite fixée pour le jour suivant de distribution en vertu du programme de la poste garantie. Comme le chèque a été mis à la poste en retard, le jour suivant de distribution était le lundi 1^{er} octobre. Il est arrivé à destination le 2 octobre.

2. Non.

FORCES ARMÉES—L'EFFECTIF, LES GRADES ET LES SOLDES

Question n° 2806—M. Orlikow:

1. Le 31 mars 1973, combien de membres chacun des grades des Forces armées canadiennes comptait-il et quelles étaient les échelles de soldes de chacun des grades à cette date?

2. Le cas échéant, quelles étaient à la même date les échelles de soldes par grade, des pilotes, navigateurs, mécaniciens de bord et officiers réposés aux services médicaux, dentaires et juridiques?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. Au 31 mars 1973, les grades des membres des Forces canadiennes et les échelles de solde se répartissaient comme suit:

	Nombre	Échelle de solde \$
Général.....	1	40,000 - 45,000
Lieutenant-général.....	9	28,000 - 35,000